

# Macédoine du Nord

## A. Progrès dans la mise en œuvre du standard minimum

La République de Macédoine du Nord compte 48 conventions fiscales en vigueur, comme l'indique sa réponse au questionnaire d'examen par les pairs. Aucune de ces conventions n'est conforme au standard minimum.

La République de Macédoine du Nord a signé l'IM en 2020. Les conventions qui seront modifiées par l'IM deviendront conformes au standard minimum une fois que les dispositions de l'IM auront pris effet.

La République de Macédoine du Nord a signé un instrument bilatéral de mise en conformité concernant sa convention avec la Suisse.

La République de Macédoine du Nord met en œuvre le standard minimum par l'inclusion de la déclaration du préambule et de la règle COP<sup>93</sup>.

## B. Conclusion

### Recommandation

Il est recommandé que la République de Macédoine du Nord prenne les mesures nécessaires afin que l'IM prenne effet au regard de ses conventions fiscales notifiées aux fins de l'IM, car ces conventions ne seront modifiées par l'IM (et ne deviendront conformes au standard minimum) qu'une fois que les dispositions de l'IM auront pris effet.

## Synthèse de la réponse de la juridiction – République de Macédoine du Nord

	1. Partenaires conventionnels	2. Conformité avec le standard	3. Signature d'un instrument de mise en conformité	4. Recours à la disposition relative au standard minimum
1	Albanie	Non	Oui, IM	COP
2	Allemagne	Non	Non	COP
3	Arabie saoudite	Non	Oui, IM	COP
4	Autriche	Non	Non	COP
5	Azerbaïdjan	Non	Non	COP
6	Bélarus	Non	Non	COP
7	Belgique	Non	Oui, IM	COP
8	Bosnie-Herzégovine	Non	Oui, IM	COP
9	Bulgarie	Non	Oui, IM	COP
10	Chine (République populaire de)	Non	Oui, IM	COP
11	Croatie	Non	Oui, IM	COP
12	Danemark	Non	Oui, IM	COP

<sup>93</sup> Pour ses conventions notifiées aux fins de l'IM, la République de Macédoine du Nord choisit d'appliquer la disposition de la déclaration du préambule (article 6 de l'IM) et la règle COP (article 7 de l'IM).

13	Émirats arabes unis	Non	Oui, IM	COP
14	Espagne	Non	Oui, IM	COP
15	Estonie	Non	Oui, IM	COP
16	Fédération de Russie	Non	Non	COP
17	Finlande	Non	Oui, IM	COP
18	France	Non	Oui, IM	COP
19	Hongrie	Non	Oui, IM	COP
20	Inde	Non	Oui, IM	COP
21	Iran*	Non	Non	COP
22	Irlande	Non	Oui, IM	COP
23	Israël	Non	Oui, IM	COP
24	Italie	Non	Non	COP
25	Kazakhstan	Non	Oui, IM	COP
26	Kosovo*	Non	Non	COP
27	Koweït	Non	Non	COP
28	Lettonie	Non	Oui, IM	COP
29	Lituanie	Non	Oui, IM	COP
30	Luxembourg	Non	Oui, IM	COP
31	Maroc	Non	Oui, IM	COP
32	Moldova*	Non	Non	COP
33	Monténégro	Non	Non	COP
34	Norvège	Non	Non	COP
35	Pays-Bas	Non	Oui, IM	COP
36	Pologne	Non	Oui, IM	COP
37	Qatar	Non	Oui, IM	COP
38	République slovaque	Non	Oui, IM	COP
39	Roumanie	Non	Oui, IM	COP
40	Royaume-Uni	Non	Oui, IM	COP
41	Serbie	Non	Oui, IM	COP
42	Slovénie	Non	Oui, IM	COP
43	Suède	Non	Oui, IM	COP
44	Suisse	Non	Oui, autres	COP
45	Taipei chinois*	Non	Non	COP
46	Tchéquie	Non	Non	COP
47	Türkiye	Non	Oui, IM	COP
48	Ukraine	Non	Oui, IM	COP



Extrait de :  
**Prevention of Tax Treaty Abuse – Sixth Peer Review Report on Treaty Shopping**  
Inclusive Framework on BEPS: Action 6

Accéder à cette publication :  
<https://doi.org/10.1787/36cebf8e-en>

**Merci de citer ce chapitre comme suit :**

OCDE (2024), « Macédoine du Nord », dans *Prevention of Tax Treaty Abuse – Sixth Peer Review Report on Treaty Shopping : Inclusive Framework on BEPS: Action 6*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/a74aba90-fr>

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes :  
<http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.